

LA CONFÉRENCE NATIONALE SOUVERAINE :
MOMENT HISTORIQUE ET PASSIONNANT
DE L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO*

Introduction

Cardinal Laurent
Monsengwo

PASINYA,

Archevêque de Kinshasa
(RD Congo) et Président
honoraire de la
Conférence Nationale
Souveraine de la RD
Congo (CNS).

Je voulais, en liminaire, exprimer ma gratitude pour l'invitation qui m'a été faite de tenir cette conférence. C'est la preuve que ceux qui ont eu cette belle initiative savent lire les signes du temps et de notre histoire nationale, hier comme aujourd'hui. La conférence Nationale Souveraine a, en effet, été un des hauts moments de l'histoire de la République démocratique du Congo, et peut-être le moment le plus fort de la période post-indépendance. Elle a été, aux dires des observateurs internationaux, comme Eboussi Boulaga « le plus significatif des enjeux au présent et au futur en Afrique ».

Comme je le dirai plus loin, jamais un événement n'a eu un retentissement et un engagement à la fois populaire, politique et intellectuel d'une si vaste envergure nationale et internationale. Et l'on sait comment l'Église Catholique, dans sa mission à la fois pastorale et évangélique, a très tôt, en Juin 1990, sonné l'alerte dans la Déclaration de la Conférence Épiscopale du Zaïre « Tous appelés à bâtir la nation ». C'est donc en tout état de cause qu'elle a été expressément sollicitée pour gérer cette passe et cette transition délicate de notre pays, et avec tous les risques et périls !

* Ce texte est une conférence donnée par le Cardinal Laurent MONSENGWO au CEPAS, le samedi 03 juin 2017.

Comme on le verra plus loin, la méthodologie de la Conférence Nationale Souveraine tient essentiellement à l'état d'esprit : palabre à l'africaine, autrement dit, effort de consensus et de réconciliation, non-violence et tolérance, mais aussi sens aigu des responsabilités en toute éthique et en toute équité.

2. Contexte historique : les signes avant-coureurs

2.1. La chute du Mur de Berlin

La chute du Mur de Berlin en novembre 1989 et la fin de la « guerre froide » ont mis en porte-à-faux le régime politique du Parti-État. Consacré alors pendant près de 25 ans comme gendarme de l'Afrique Centrale, le Président Mobutu semble avoir mal encaissé le coup. Mais, habitué aux manœuvres de diversion, il a cherché à prendre les devants avec, en 1990, l'organisation des « Consultations Populaires ». Peine perdue : le régime allait déchanter du fait de la violence des contestations émises de toutes parts dans les différentes catégories sociales.

2.2. La crise économique

Comme l'écrit le Professeur Ndaywel : « le Zaïre entamait, en 1990, la sixième année du « Septennat du social » ainsi que l'avait qualifié le maréchal-président, sans que la réhabilitation économique et sociale avance. Aucune nouvelle initiative n'avait été tentée pour déverrouiller la société. La crise économique avait connu de nouvelles avancées. Par exemple, l'allègement escompté de la dette par la Belgique avait dû être dénoncé à cause de la campagne de dénigrement qui avait suivi la visite du Premier Ministre Wilfried Martens au Zaïre.

2.3. Les contestations populaires

Les contestations intellectuelles relayées par les révoltes populaires remontent loin. Comme l'a exprimé le Président de la Société des Historiens du Zaïre lors de sa déclaration de politique générale à la CNS : entre le 04 janvier 1959 et le 16 juillet 1992, le pays a connu sa « guerre de trente ans ».

Aux révoltes populaires, aux contestations estudiantines, à la fronde parlementaire, aux grèves des ouvriers, à l'autocritique et à la critique des milieux universitaires (notamment lors du Colloque international sur l'Afrique et son avenir de 1985, lors du Colloque National sur l'Authenticité en 1987 et du Séminaire des professeurs de la Faculté des Sciences Economiques en 1987 également), il faut nécessairement ajouter la résistance d'un certain nombre d'artistes et

d'écrivains, mais aussi les protestations spectaculaires et téméraires des femmes kinois, entre 1987 et 1990.

Tout cela, y compris les réactions virulentes aux « Consultations populaires », a culminé vers la Conférence Nationale Souveraine, à l'exemple de ce qui s'était passé peu avant au Bénin et au Congo-Brazzaville.

3. Organisation de la conférence nationale souveraine

Pour rappel, l'organisation et la tenue de la CNS, pour historiques qu'elles soient, ont constitué un véritable sociodrame, allant jusqu'à des rebondissements tragiques, comme ceux des **tueries des Chrétiens le 16 février 1992**.

Voici d'ailleurs quelques repères de l'histoire de la CNS, du HCR, et du HCR-PT (de 1991 à 1997).

- **07 mars 1991** : création d'une Conférence Constitutionnelle
11 avril 1991 : transformation de la conférence Constitutionnelle en Conférence Nationale
- 07 août 1991 : ouverture officielle des travaux de la CNS par le Premier Ministre Mulumba Lukoji
- 12 décembre 1991 : Monseigneur Monsengwo élu Président du Bureau Provisoire de la CNS
- 19 janvier 1992 : suspension des travaux par le Premier Ministre Nguz a Karl i Bond
- 05 avril 1992 : A Iyonda, sur le bateau présidentiel, décision de reprise des travaux de la CNS par feu le Président Mobutu Sese Seko
- 06 avril 1992 : reprise des travaux
- 20 avril 1992 : Mise en place du Bureau Définitif
- 05 mai 1992 : Adoption de l'acte proclamant la souveraineté de la Conférence Nationale Souveraine
- 11 – 20 juin 1992 : travaux en 23 commissions
- 04 août 1992 : adoption de l'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition
- 15 août 1992 : Élection de Mr Étienne Tshisekedi wa Mulumba en qualité de Premier Ministre par la CNS
- 28 octobre 1992 : Rencontre au Palais de la Nation entre le Président Mobutu et les composantes de la CNS en vue de

demander au Chef de l'État le retour des membres de sa famille politique aux travaux de la CNS

- 14 novembre 1992 : adoption du Projet de la Constitution de la 3ème République
- 02 décembre 1992 : adoption de la composition du HCR
- 04 décembre 1992 : le président de la CNS est institué Médiateur Constitutionnel de la République
- 06 décembre 1992 : clôture des travaux de la CNS
- 24 -26 décembre 1992 : élection du Bureau HCR
- **23 janvier 1994** : le HCR est élargi en HCR-PT
- 09 avril 1995 : adoption de l'Acte Constitutionnel de la Transition
- 14 juin 1995 : élection de M. Kengo wa Dondo en qualité de Premier Ministre
- 30 juin 1995 : Destitution de Monseigneur Monsengwo de ses fonctions
- 19 septembre 1995 : décès du Vice-président Joseph Ileo
- 10 mai 1995 : adoption de la Loi sur la Commission Nationale des Élections (CNE)
- **27 janvier 1996** : Monseigneur Monsengwo quitte le HCR-PT
- 5 – 6 octobre 1996 : adoption du Projet de la Constitution amendée par le HCR-PT
- 28 décembre 1996 : adoption de la loi sur le référendum
- **18 mars 1997** : M. Kengo est démis de ses fonctions de Premier Ministre
- 10 mai 1997 : Réélection de Monseigneur Monsengwo à la tête du HCR-PT par le HCR-PT
- 16 mai 1997 : Mobutu quitte le Zaïre
- 17 mai 1997 : Déclaration de prise de pouvoir par l'AFDL

4. Les leçons de la CNS

La CNS a été l'événement majeur de la période postcoloniale au Congo. On a vu comment sa mise en orbite a été à la fois périlleuse et laborieuse. On a vu le rôle joué par l'Église Catholique avant, pendant et après le Conférence Nationale Souveraine.

A ce propos, les termes de la Déclaration de la Conférence Épiscopale du Zaïre du 16 juin 1990, « *Tous appelés à bâtir la nation* », ont été prémonitoires et prophétiques : « En tout état de cause, il faut, dans cette entreprise capitale et fort délicate, (c'est-à-dire la définition d'un nouveau cadre institutionnel et la réalisation progressive d'un projet de société), **RENONCER A DES PRISES DE POSITION UNILATERALES. Il importe de privilégier toutes les voies et solutions fondées sur la vérité, la justice, le dialogue, le consensus, le respect de la liberté et de la dignité humaine.** A ce propos, les élus du peuple et, le cas échéant, une instance plus large représentant les divers corps sociaux de la Nation, constitue un *passage obligé* pour des grandes orientations et des décisions politiques concernant la Nation.»

Trois mois plus tard, dans un message intitulé « *Libérés de toute peur au service de la Nation* », l'Épiscopat est revenu sur les exigences et les valeurs « incontournables » d'un consensus national, « voie obligée pour bâtir sur des bases solides ».

J'ai évoqué, parmi les signes avant-coureurs, le caractère prophétique du message de l'Église Catholique. Si je devais, modestement, ajouter une touche personnelle, comme serviteur et instrument de cette prophétie, je dirais simplement ceci : le jour de mon investiture comme Président de la CNS, il m'est arrivé de penser intensément à cette émouvante journée du 4 mai 1980 durant laquelle, sur l'esplanade du même Palais du Peuple, du même Palais de la CNS, le Pape Jean-Paul II a ordonné huit évêques dont quatre zaïrois, parmi lesquels je me trouvais. Était-ce une façon prémonitoire de m'introduire dans ce haut-lieu où se jouerait le destin de la Nation ?

Concernant la méthodologie

La CNS s'est inlassablement basée sur le **consensus et la réconciliation à travers la parole partagée, la parole donnée, la parole consacrée**, en commençant par la détermination des termes de références conceptuels : 1. **Conférence** ; 2. **Conférence Nationale** ; 3. **Conférence Nationale Souveraine**.

Conférence (et non Conclave ni Symposium ni Rencontre, ni Table-ronde : autant de termes restrictifs et parfois trop galvaudés par l'histoire nationale) ; conférence, c'est-à-dire une sorte de palabre au sens

noble, pour la mise en commun au plus haut niveau, et pour la remise en question au plus profond des échanges. En vue des perspectives de paix, de progrès et de justice distributive.

Conférence Nationale. Pourquoi « nationale » ? Parce que non seulement le destin de la Nation, en tant qu'état, République et Peuple, était en jeu, mais surtout parce que l'aspiration au « changement radical » de la part de la grande majorité des Congolais, devenait irrépressible.

Conférence Nationale Souveraine. Pourquoi « souveraine » ? Parce que, non seulement Conférence Nationale légitimée, de façon exceptionnelle, mais érigée en instance d'options et de décisions impérieuses irrévocables, et imposables à tous, dès qu'il s'agit du bien commun, et du changement institutionnel et constitutionnel qualitatif.

5. Conclusion

A coup sûr, la CNS a été une des voies novatrices et originales de la démocratisation de la vie nationale, de la vie politique.

S'agissant spécialement de la souveraineté, j'aimerais citer un des passages du Rapport final de la CNS, je cite : « En adoptant très solennellement l'Acte consacrant la souveraineté de la CNS et en insistant sur la clause de décisions impératives, exécutoires de façon péremptoire mais surtout opposables à tous et à chacun, les Délégués des forces vives de la Nation ont tenu, en même temps, à en souligner le caractère historique, exceptionnel, para-constitutionnel voire extraconstitutionnel, et pour tout dire, révolutionnaire de ces assises ».

Pour la petite histoire, à un journaliste belge qui me demandait si cette exigence de « souveraineté » était possible, je lui ai répondu fermement par l'affirmative en ajoutant : « Si la maison brûle, et on vous appelle au secours, vous n'avez qu'un choix : éteindre le feu et sauver des vies, et non pas se fourvoyer en coquetteries rhétoriques »

La CNS a été une véritable « industrie » : 2.850 délégués de toutes les régions du Zaïre. 1.500 auxiliaires (gardes, agents de protocole, personnel des cabinets et d'appoint, experts, etc.). 500 déclarations de politique générale du 7 mai au 12 juin ; industrie assise entièrement sur le trésor public.

La CNS a été une aubaine inédite, avec l'exorcisation des peurs et des crimes, avec la puissance des intelligences émergentes, avec le courage solidaire des délégués, presque tous acquis au changement, avec le repli du pouvoir et du discours politique dominant. Elle a réussi le consensus sur un point vital : l'élaboration du Projet de la Constitution de la 3ème République et du Code Électoral. En outre, la CNS a réussi à apprêter le calendrier électoral et mis sur pied le HCR.

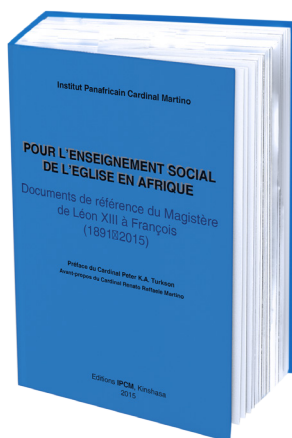
Après le rapport des 23 commissions de la CNS, ma propre opinion a changé sur bien des choses : je n'avais jamais cru que les intelligences zaïroises étaient si compétentes, dans tous les domaines de la gestion d'une nation. Cela m'a profondément impressionné et m'a donné l'espoir pour le futur de notre pays.

6. L'actualité de la CNS et les perspectives

J'ai l'impression que l'histoire de notre pays bégaie mais se répète ! Et bon nombre de signes actuels ne renvoient-ils pas à l'avant-CNS ? Le thème et la quête de la réconciliation nationale ne sont-ils pas revenus en force sur le devant de la scène politique ? La crise au Katanga, la crise socio-économique n'interpelle-t-elle pas aujourd'hui de façon tout aussi lancinante ? Les événements à l'Est du pays, au Kasai, à Kinshasa et au Kongo central, les pillages, les coups de force ne nous interpellent-ils pas autant ? Le rôle et la place de l'Église Catholique n'ont-ils pas de nouveau droit de cité ? Les successions effrénées des remaniements ministériels ne nous rappellent-elles pas l'instabilité que nous avons déjà connue ?

C'est pourquoi la quête de la Démocratie et de la Liberté, l'éthique de vérité, de justice, de Rationalité managériale, le modèle qualitatif de l'élite politique et intellectuelle, voilà les défis qui nous attendent tous en urgence : nous, les leaders religieux et politiques, nous les parents, nous les formateurs, nous les responsables des ONGs. Pour un seul idéal : le développement de tout homme et de tout l'homme. ■

Disponible à la Librairie du CEPAS



Tout savoir sur la Doctrine sociale de l'Église catholique !

« Pour l'enseignement social de l'Église en Afrique »

(Éditions IPCM)